



ARRETE n° 0016 /MBPE/DGMP du 13 FEV 2023 portant résiliation du marché n°2019-0-2-1454/02-6 et de l'avenant n°2019-1-2-1454/02-6 relatifs aux travaux de construction d'une infrastructure scolaire de formation professionnelle et des incubateurs d'entreprises agricoles à Bouna (première partie : construction neuve tous corps d'état de trente-deux (32) bâtiments), passés entre l'Unité de Gestion du Projet du Centre de Formation Professionnelle de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de Bouna (Projet CFP BOUNA) et l'entreprise DIMENSION, pour un montant global de deux milliards trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante mille trois cent soixante-trois (2.399.340.363) francs CFA TTC.

Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

- Vu l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- Vu l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics ;
- Vu le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2022-765 du 30 septembre 2022 ;
- Vu le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2022-758 du 30 septembre 2022 ;

ARRETE

Republique de Côte d'Ivoire



ARTICLE 1 :

Le marché n°2019-0-2-1454/02-6 et l'avenant n°2019-1-2-1454/02-6 relatifs aux travaux de construction d'une infrastructure scolaire de formation professionnelle et des incubateurs d'entreprises agricoles à Bouna (première partie : construction neuve tous corps d'état de trente-deux (32) bâtiments), passés entre l'Unité de Gestion du Projet du Centre de Formation Professionnelle de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de Bouna (Projet CFP BOUNA) et l'entreprise DIMENSION, Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL) dont le siège social est sis à Abidjan-Cocody, 7^{ème} Tranche, Rue Café de Versailles, 06 BP 2814 Abidjan 06, Tel : (+225) 27 22 52 51 12 / 07 08 11 43 29, email : info@dimensionbtp.ci, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2016-B-1598, compte contribuable n°41 008 60 R, sont résiliés pour **faute du titulaire**.

ARTICLE 2

Les prestations effectivement exécutées feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à l'entreprise DIMENSION ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

ARTICLE 3

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, l'entreprise DIMENSION, est exclue des procédures de passation de marchés publics pour une période de deux (2) années à compter de la date de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des Marchés Publics, le Coordonnateur du Projet du Centre de Formation Professionnelle de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de Bouna (Projet CFP BOUNA) assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 3 FEV 2023



Moussa SANOGO

AMPLIATIONS :

- ANRMP
- DGBF
- DGTCP
- DGMP
- Primature
- Projet CFP BOUNA
- Entreprise DIMENSION